

GLAZ Photo Marathon

Règlement

Le présent règlement définit les conditions de participation au GLAZ Photo Marathon, concours photographique ouvert aux amateurs et professionnels de tout âge. Conçu comme un moment convivial et artistique, l'événement encourage une pratique originale de la photographie à travers un parcours thématique. Accessible aux débutants comme aux passionnés, il privilégie la créativité, le plaisir de la découverte et l'expression spontanée, plutôt qu'une compétition stricte. En réunissant un public varié – adolescents, familles, adultes –, le photo marathon se veut une expérience communautaire et positive. L'objectif principal est de récompenser les meilleures photographies de la journée, réalisées sur des thèmes dévoilés le jour-même.

Article 1 : Organisation de l'Événement

Le GLAZ Photo Marathon est organisé par le GLAZ Festival, Rencontres Internationales de la Photographie à Rennes et en Bretagne, une association dont le siège social est situé au 10 rue de Brest, 35000 RENNES. Pour toute correspondance officielle ou question relative au règlement, les participants peuvent contacter l'organisation via photomathon.glaz@gmail.com. Le GLAZ Photo Marathon aura lieu le dimanche 19 octobre 2025 à Rennes, France. L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'événement à une date ultérieure pour tout motif lui semblant légitime.

Article 2 : Conditions de Participation

Catégories d'Âge et Responsabilité des Mineurs

L'événement est conçu pour accueillir un public varié, incluant adolescents, familles avec enfants et adultes.

- **Participants Adultes** : Toute personne âgée de 18 ans ou plus peut s'inscrire et participer de manière autonome.
- **Participants Mineurs (Adolescents et Enfants)** : Les mineurs doivent impérativement être inscrits par leur représentant légal (parent ou tuteur) et participer sous l'entière responsabilité de cette personne majeure. Une autorisation parentale écrite, dont le modèle sera fourni par l'organisation, devra être dûment remplie et remise lors de l'inscription.

Modalités d'Inscription

L'inscription au Photo Marathon est obligatoire et se fait via le formulaire disponible sur <https://glaz-festival.com/>. Chaque participant doit fournir les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, numéro de téléphone portable et choisir une catégorie de participation parmi "participant solo", "jeunesse", "famille", "équipe", "entreprise". Une seule inscription est autorisée par personne, dans le cas des catégories "famille" et "équipe" une inscription par groupe est autorisée. La participation est gratuite.

Article 3 : Matériel Photo Autorisé et Préparation

Équipement Autorisé

Les participants doivent utiliser leur propre équipement photographique numérique, qu'il s'agisse d'un appareil photo numérique (reflex, hybride, compact), d'une tablette ou d'un smartphone. Aucun appareil ne sera prêté par les organisateurs. L'utilisation d'accessoires tels que des objectifs supplémentaires, des flashes externes ou des trépieds est permise à condition qu'ils ne gênent pas les autres participants ou l'espace public.

Réglages de l'Appareil

Les participants sont invités à vérifier et à ajuster les réglages de date et d'heure de leur appareil photo avant le début du marathon. Il peut être nécessaire de s'assurer que l'heure de l'appareil est synchronisée avec l'heure officielle de l'événement ou le fuseau horaire de la ville de Rennes.

Les effets internes de l'appareil, tels que les modes scène (miniature, HDR, silhouette), les ajustements de balance des blancs sont autorisés. Ces modifications sont considérées comme faisant partie du processus de capture initial.

Article 4 : Déroulement du Photo Marathon (Thèmes, Horaires, Parcours)

Durée et Calendrier de l'Événement

Le Photo Marathon se déroulera sur une journée unique, le 19 octobre 2025 de 10h à 17h. Un calendrier détaillé des différentes étapes sera communiqué aux participants lors de l'inscription ou au point de départ. Ce calendrier inclura les heures précises pour l'enregistrement, l'annonce des thèmes, et les délais de soumission des photographies.

Annnonce des Thèmes et Séquentialité

Les participants devront réaliser un nombre défini de photographies correspondant à un nombre équivalent de thèmes. Les thèmes seront annoncés de manière progressive tout au long de la journée à des heures spécifiques. Les thèmes seront communiqués au point de départ. Il est interdit de soumettre des photographies à caractère offensant, incluant, sans s'y limiter : la nudité, la représentation de la violence, l'humiliation. Les photographies utilisant une symbolique politique, sectaire ou de haine sont également proscrites.

Photo du Numéro de Dossard

La première photographie soumise par chaque participant devra inclure visiblement son numéro de dossard unique. Cette photographie comptera comme l'une des images requises pour le marathon et servira à l'identification de la série photographique du participant.

Ponctualité et Points de Contrôle

Le respect strict des horaires annoncés est impératif. Les participants doivent se présenter ponctuellement au point de départ, de collecte des thèmes et de soumission des photos. Tout retard significatif à l'un de ces points pourra entraîner l'exclusion du concours. Les images téléchargées en dehors des fenêtres de soumission spécifiées seront supprimées de la compétition.

Périmètre Géographique

Le Photo Marathon est circonscrit à un périmètre géographique spécifique : la ville de Rennes. Les participants devront s'assurer que leurs prises de vue respectent ces limites géographiques. Les photos prises hors du territoire de la ville de Rennes (35000) seront supprimées de la compétition.

Article 5 : Formats et Traitement des Images

Format des Fichiers

Toutes les photographies doivent être réalisées et soumises au format JPEG haute définition. Le format RAW n'est pas accepté pour la soumission finale, et aucune conversion de fichiers ne sera effectuée par l'organisateur.

Traitement des images

Toute retouche ou traitement ultérieur des images avec l'intelligence artificielle est strictement interdit et entraînera la disqualification.

Article 6 : Soumission des Photos

Procédure de Soumission

À la fin de la période de prise de vue, les participants devront soumettre leurs photographies selon les modalités définies par l'organisation. Il s'agit d'envoyer des photographies par mail à l'adresse suivante : photomarathon.glaz@gmail.com.

Chaque fichier devra être renommé selon le formalisme suivant : **Thème-NuméroDeDossard**. Par exemple pour le dossard 001 et le thème Nature, le fichier serait nommé *Nature-001*.

Une soumission ne sera évaluée par le jury que si elle est complète : une soumission complète pour les catégories *Participant solo*, *Jeunesse*, *Équipe* ou *Entreprise* consiste en un ensemble de 6 photos (une pour chacun des 6 thèmes énoncés durant l'événement). Une soumission complète pour la catégorie *Famille* consiste en un ensemble de 3 ou de 6 photos (à l'exclusion de tout autre nombre) pour chacun des 3 thèmes du matin, 3 thèmes de l'après-midi ou ensemble des 6 thèmes énoncés durant l'événement.

Toute soumission incomplète ne sera pas évaluée par le Jury.

Délais de Soumission

Les photographies doivent être soumises avant 19h le 19 octobre 2025. Toute soumission effectuée au-delà de cet horaire entraînera la non-prise en compte du fichier importé et donc la potentielle non-validité de la soumission.

Une fois qu'une photo est téléchargée ou déposée, elle ne peut plus être modifiée.

Article 7 : Jury et Évaluation

Composition du Jury

Le jury sera composé de 5 membres, incluant des organisateurs, des partenaires et des professionnels du monde de l'image. Pour garantir l'impartialité, les photographies soumises au

jugement ne porteront pas les noms de leurs auteurs mais seront numérotées de manière anonyme.

Critères d'Évaluation

Les photographies seront évaluées sur plusieurs aspects, notamment :

- **Respect du thème** : La capacité de l'image à interpréter et à illustrer le thème donné.
- **Originalité** : La créativité et l'unicité de l'approche photographique.
- **Composition** : La qualité technique et artistique de l'image, incluant l'équilibre, la lumière, le cadrage et l'utilisation des techniques photographiques autorisées (comme les filtres physiques, le jeu d'ombre et de lumière, la balance des blancs, l'exposition longue, etc.).

Processus de Délibération

Le jury désignera souverainement les gagnants du GLAZ Photo Marathon. Leurs décisions seront finales et sans appel. Les résultats des délibérations seront rendus publics à une date et un lieu spécifiés, lors d'une cérémonie de remise des prix.

Article 8 : Prix et Récompenses

Nature des Lots

Les gagnants du Photo Marathon se verront remettre des lots offerts par les partenaires de l'événement. Ces lots peuvent inclure des bons d'achat, des livres photographiques, du matériel photographique, ou d'autres récompenses en nature. Aucune somme d'argent ne sera versée aux gagnants.

Remise des Prix

L'information sur la cérémonie de remise des prix sera communiquée aux participants via e-mail, le site web et les réseaux sociaux de GLAZ festival. Les prix non réclamés dans un délai de un mois après la cérémonie resteront la propriété de l'organisation.

Article 9 : Droits d'Auteur et Droit à l'Image

Propriété Intellectuelle des Photographes

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français, chaque participant conserve l'intégralité des droits d'auteur sur les photographies qu'il a réalisées dans le cadre du GLAZ Photo Marathon. L'organisateur ne cherchera pas à acquérir les droits sur les œuvres, mais le nom de l'auteur devra être systématiquement mentionné lors de toute utilisation de l'image.

Autorisation de Reproduction et de Représentation pour l'Organisateur

En participant au concours, chaque photographe autorise l'association organisatrice à utiliser gratuitement ses images, sans modification, et avec mention de son nom, dans le cadre strict de la promotion du GLAZ Festival et de l'exposition des œuvres. Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour une durée limitée de 20 ans et pour des usages non commerciaux tels que : expositions physiques ou virtuelles, projection en fin de marathon, publication sur le site internet de l'organisateur, les réseaux sociaux, les affiches, les articles de presse et autres supports de communication liés directement à l'événement. Toute autre utilisation des photographies nécessiterait un accord écrit distinct.

Droit à l'Image des Personnes Photographiées

Il est de la responsabilité exclusive du participant de s'assurer qu'il dispose des autorisations écrites nécessaires de toute personne identifiable figurant sur ses photographies, avant de les soumettre au concours. Pour les mineurs, cette autorisation doit être signée par leurs parents ou tuteurs légaux. Toute photographie présentant des personnes identifiables sans l'autorisation écrite correspondante ne sera pas retenue et pourra être écartée du concours.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause par un participant, et la responsabilité de ce dernier pourra être engagée en cas de plainte. Il est toujours possible de s'opposer à la diffusion d'une image portant atteinte à la dignité du participant.

Protection des Données Personnelles (RGPD)

Les informations personnelles collectées lors de l'inscription sont indispensables au traitement des participations par l'organisateur. Ces données ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de leurs données personnelles, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement. Ces droits peuvent être exercés en contactant l'organisateur à photomathon.glaz@gmail.com.

Article 10 : Responsabilités et Clauses Générales

Responsabilités de l'Organisateur

L'organisateur décline toute implication concernant le déroulement individuel du GLAZ Photo Marathon et n'est pas responsable des actes indépendants de sa volonté. La responsabilité de l'organisation ne saurait être engagée en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté qui l'amèneraient à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions du concours.

Responsabilités des Participants

Chaque participant s'engage à respecter l'intégralité du présent règlement. Le non-respect de l'une de ses dispositions entraînera l'annulation automatique de la participation et/ou de l'attribution d'un prix. Le participant garantit être l'auteur unique de la photographie présentée et qu'elle est une œuvre originale réalisée pendant le GLAZ Photo Marathon.

Consultation et Acceptation du Règlement

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur <https://glaz-festival.com>. La participation au GLAZ Photo Marathon implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Litiges

Tout cas non prévu par le présent règlement ou tout litige relatif à son application sera tranché souverainement par le comité d'organisation. Aucune autre forme de contestation ou de réclamation ne sera prise en compte.